# images

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But- Une Foi

**----------\*-----------**



**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L’ENFANCE**

**------------\*-----------**

**REPONSES DU MINISTERE AU QUESTIONNAIRE RELATIF A L’APPORT DES SERVICES D’ACCOMPAGNEMENT AUX PERSONNES HANDICAPEES**

**Octobre 2016**

Concernant le premier point le Sénégal s’est dotée d’une loi d’orientation sociale sur les personnes handicapées ratifiés en 2010 par l’Assemblée nationale. Elle vise la protection et la promotion des droits des personnes handicapées.

Cependant, cette loi bute sur les mesures d’application effective.

Le Gouvernement a aussi institué la Carte d’Egalité de Chances qui donne accès à un certain nombre de services, mais elle n’est pas disponible pour tout le monde.

1. La Fédération Nationale des Personnes Handicapées est une association dynamique avec des antennes au niveau local. C’est par ce biais que les personnes souffrant de handicap accèdent à l’information. Des ONG telles que HANDICAP INTERNATIONAL et CORIPH interviennent aussi dans le pays.
2. Au niveau de l’élémentaire, il y a trois écoles inclusives instituées par une ONG Anglaise dénommée SIGHT SAVER. Il ya aussi une commission pour l’éducation inclusive. L’Etat a mis en place des écoles pour les enfants handicapés telles que TALIBAOU DABO, le centre VERBO TONAL, INERJA, CEFDI. L’Application de la loi d’orientation sociale pourrait permettre de rectifier un certain nombre de lacunes liés à une éducation inclusive effective. Le premier collège d’Education Inclusive a été inauguré à THIES le 15 octobre 2016.
3. Au niveau des institutions telles que l’Assemblée Nationale et le Conseil Economique Social et Environnemental, il ya des interprètes pour le langage des signes. Des journalistes sont actuellement en formation tant au niveau public que privé.
4. Une coalition des ONG et association pour les personnes handicapées a été mise en place pour le suivi et la promotion de leurs droits et qui travaillent en étroite collaboration avec les services étatiques.
5. Rappelons que la Fédération Nationale des Personnes Handicapées a des démembrements au niveau local et que cette association a une section féminine et une section jeune.

Le président de la République a également nommé un Conseiller spécial chargé des personnes handicapées.